

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 20/02/2025

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250227_015

Objet : Subvention à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Par délibération N° 20240725_109 en date du 25 juillet 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'ALSH de Saint-Sernin-sur-Rance, des séjours et des actions jeunesse d'un montant prévisionnel pour 2025 de 26 251,63 €.

La délibération attribuait la subvention à l'ESSI de Saint-Sernin-sur-Rance (Emploi St-Serninois Intercommunal) qui assurait en 2024 la gestion de l'ALSH.

À compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion de l'ALSH est assurée par l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance.

Madame la Présidente invite donc le Conseil Communautaire à délibérer pour attribuer la subvention au titre de 26 251,63 € à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SE PRONONCE** favorablement à l'attribution d'une subvention de 26 251,63 € au titre de l'année 2025 à l'association Familles Rurales de Saint-Sernin-sur-Rance en remplacement de l'ESSI (Emploi St-Serninois Intercommunal),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au versement de cette subvention sous formes d'acomptes échelonnés sur l'exercice comptable.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.